

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°19/7.1/7-02/2

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

SEANCE DU 7 FEVRIER 2018

Date de la convocation : 1-02-2018

Date de l'affichage : 1-02-2018

L'an deux mille dix-huit,

Le SEPT FEVRIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. DEVILLE à P. MAUMEJEAN

C. BERTINI à S. ROUS

A. BONNET à R. BOUTEILLER

C. LAURIE à G. TRAUJLET

A. JACINTO à C. BONATO

G. BER à F. LABARUSSIAS

Secrétaire de séance : P. VAN DER LINDE

OBJET :

BP 2018

BUDGET COMMUNE

Rapporteur : J. SOLEYROL

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités locales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que « Le conseil municipal a la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget COMMUNE, le budget primitif 2018 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opérations au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2018 de la COMMUNE qui peut se résumer comme suit
 - **Dépenses de fonctionnement : 12 898 710 €**
 - 011 – Charges à caractère général : 3 281 490 €
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés : 6 193 999 €
 - 65 – Autres charges de gestion courante : 1 296 178 €
 - 66 - Charges financières : 366 443 €
 - 67 – Charges exceptionnelles : 500 €
 - 042 – Opération d'ordre entre sections (amortissements) : 825 000 €
 - 014 – Atténuation de produits : 7 000 €
 - 023 – Virement section d'investissement : 928 100 €

- **Recettes de fonctionnement : 12 898 710 €**
- 013 – Atténuation de charges : 12 500 000 €
 - 70 – Vente produits fabriqués, prestations : 2 584 467 €
 - 042 – Opérations d'ordre entre sections : 365 000 €
 - 73 – Impôts et taxes : 7 336 732 €
 - 74 – Dotations & participations : 2 303 191 €
 - 75 – Autres produits de gestion courante : 127 320 €
 - 77 – Produits exceptionnels : 57 000 €
- **Dépenses d'investissement : 2 953 100 €**
- DNA – 1391 – Amort.subv équipement : 40 000 €
 - DNA - 1641- Emprunts en cours : 916 000 €
 - DNA – 1678 – Autres emprunts & dettes : 15 560 €
 - DNA -202 – Etudes PLU : 50 000 €
 - DNA -2031 – frais études :30 000 €
 - DNA 20422 – Rembt subvention : 64 500 €
 - DNA – 2135 – Travaux en régie : 325 000
 - OP 32 : Mairie : 248 140 €
 - Op 45 : Vidéo-surveillance : 7 000 €
 - Op 49 : Eglise : 74 000 €
 - Op 61 : Cimetière : 34 500 €
 - Op 76 : Chapelle des Capucins : 20 500 €
 - Op 78 : Hostellerie des remparts : 460 000 €
 - Op 79 : VRD 2018 : 143 000 €
 - Op 80 : Bâtiments 2018 : 70 900 €
 - Op 81 : Matériel 2018 : 115 500 €
 - Op 82 : Environnement 2018 : 124 000 €
 - OP 83 : Mas d'Avon : 43 000 €
 - OP 84 : Eclairage Public : 171 500 €
- **Recettes d'investissement : 2 953 100 €**
- 024 : Produits des cessions d'immo : 25 000 €
 - 0 21 :autofinancement prévisionnel : 928 100 €
 - 28 : Amortissements : 825 000 €
 - 10222 : FCTVA : 260 000 €
 - 10226 : taxes d'aménagement : 80 000 €
 - 1641 : emprunts : 835 000 €

Envoyé en préfecture le 08/02/2018

Reçu en préfecture le 08/02/2018

Affiché le 09/02/2018

Préfecture de la Région Occitanie

ID : 030-213000037-20180207-DCM201819-DE



Le conseil municipal est invité à délibérer

Le **conseil municipal**, après en avoir débattu et à la majorité

Pour : 23

Contre : 6 : C. Bonato (pr. A. Jacinto), F. Labarussias (pr. G. Ber), R. Bouteiller (pr. A. Bonnet)
- adopte le BP 2018 de la Commune.



Le Maire,
Pierre Maumejean